

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire TENUE À HUIS CLOS PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE TEL QU'AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL, le 18 juin 2020, à 19 h 00.

Membres présents (conférence téléphonique) :

Hervé Taillon	Églantine Leclerc Vénuti
Carolyne Gagnon	Mireille Leduc
Bertrand Quesnel	René De La Sablonnière

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Paiement, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation a été signifié par courriel tel que requis par le Code municipal, article 153, à tous les membres du Conseil de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, chacun reconnaît l'avoir reçu.

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no : 11616-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Hervé Taillon et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Résolution no : 11617-2020

PRÉSENTATION POUR DÉPÔT CERTIFICAT REGISTRE DES PERSONNES HABILE À VOTER

Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter pour dépôt le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tel que stipulé par les lois et règlement en vigueur rempli par le directeur général.

ADOPTÉE

Résolution no : 11618-2020

RÉFÉRENDUM SUR LE PROJET DE CAMPING (20, chemin des Lacs) DEMANDE DPCAL200017

CONSIDÉRANT Que le minimum de signature requise des personnes habiles à voter selon la Loi sur les élections et référendum a été atteint à l'intérieur des délais prescrits et ainsi, demande à la municipalité de tenir un référendum dans le cadre du projet mentionné en titre;

CONSIDÉRANT Que la municipalité souhaite continuer les procédures édictées par la loi en matière d'approbation référendaire en lien avec le projet mentionné en titre;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents,

- De tenir un scrutin référendaire sur le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) en lien avec l'implantation d'un terrain de camping aménagé sur la propriété du 20 chemin des Lacs et d'inviter et les personnes situées à l'intérieur des zones concernées à participer au référendum;
- Que la date du scrutin sera fixée au 2 août 2020 aux seules fins de l'application des délais concernant le déroulement d'un référendum;
- Que selon l'Arrêté ministériel 2020-033, le vote se déroulera selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (Chapitre E-2.2, ré3);

- Que selon l'Arrêté ministériel 2020-033, la période du vote par correspondance est prolongée jusqu'au septième jour suivant le jour fixé pour le scrutin, soit le 9 août 2020;
- Que les bulletins de vote par correspondance seront postés le 22 juillet 2020;
- Que les bulletins de vote originaux devront être reçus au plus tard dimanche 9 août 16h30 au bureau municipal;
- Qu'advenant qu'une personne habile à voter n'ait pas reçu le bulletin de vote après le 27 juillet 2020, l'électeur aura la possibilité d'en demander un nouveau à la municipalité.

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11619-2020

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LE SSIRK – ACHAT D'UN CAMION USAGÉ ½ TONNE POUR LE TRANSPORT DE LA REMORQUE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉE

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'achat d'un camion ½ tonne usagé pour le transport de la remorque sauvetage d'urgence en milieu isolé par le Service de Sécurité incendie de rivière Kiamika pour une dépense maximum budgétée de 30 000 \$. Cette dépense sera divisée au prorata des municipalités regroupées dans ce service.

ADOPTÉE

.....

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution no : 11620-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adopter le procès-verbal de la présente séance extraordinaire en date du 18 juin 2020.

ADOPTÉE

.....

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 11621-2020

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents;

De clore la séance extraordinaire du 18 juin 2020.

ADOPTÉE

Il est 19 h 07

- ✚ Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Normand St-Amour, maire

Éric Paiement, secrétaire-trésorier

- ✚ Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion extraordinaire du 18 juin 2020 par la résolution # 11620-2020.